

**Procès-verbal
du Conseil de la vie sociale
du LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024**

MEMBRES PRÉSENTS :

Représentants des personnes accompagnées ou prises en charge :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| - Madame Annie GRANDIN-BIREE | Représentante des familles EHPAD les Pommiers, |
| - Madame Nadine HAREL | Représentante des familles EHPAD le Coisel, |
| - Madame Laurence HUE | Représentante des familles EHPAD les Lilas, |
| - Monsieur Bertrand NOEL | Représentant des familles EHPAD le Coisel, |
| - Monsieur Jean-Luc VIGOT | Représentant des familles EHPAD Les Pommiers, |

Représentant des Résidents :

- | | |
|------------------------------------|--|
| - Madame Murielle BOUARD | Représentante des résidents de l'EHPAD les Lilas, |
| - Madame Annie JORE | Représentante des résidents de l'EHPAD les Lilas, |
| - Madame Thérèse LAMY | Représentante des résidents de l'EHPAD le Coisel, |
| - Monsieur Francis THOMAS | Représentant des résidents de l'EHPAD le Coisel, |
| - Madame Thérèse LETOURNEUR | Représentante des résidents de l'EHPAD le Manoir, |
| - Madame Denise LEJOLIVET | Représentante des résidents de l'EHPAD le Manoir, |
| - Madame NICOLET Evelyne | Représentante des résidents de l'EHPAD Les Pommiers, |

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE PRÉSENT :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| - Madame Sandrine LAUXERROIS | Directrice déléguée au CHC – filière gériatrique, du territoire et des achats du GHT. |
|-------------------------------------|---|

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE EXCUSÉS :

- | | |
|----------------------------------|------------|
| - Monsieur Frédéric MARIE | Directeur, |
|----------------------------------|------------|

ASSISTENT ÉGALEMENT :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| - Madame Cécile LANCIEN | Directrice des soins, |
| - Monsieur Eric VERNIER | Directeur des services techniques, |
| - Madame Françoise LELOUVIER | Responsable services techniques, |
| - Monsieur Cédric PIAUD | Directeur des affaires Financières, |
| - Madame Docteur ESTERLIN | Médecin coordinateur des EHPADs du CHC, |
| - Madame Laure SALLES | Directrice Qualité, |
| - Madame Tess TORSELLI | Responsable Qualité, |
| - Madame Stéphanie ROUXEL | Cadre de santé de l'EHPAD les Lilas, |
| - Madame Marine MONTAIGNE | Cadre de santé de l'EHPAD Les Manoir, |
| - Madame Isabelle GENISSEL | Cadre de santé de l'EHPAD Le Coisel, |
| - Madame Sandrine GROULT | Mandataire judiciaire, |
| - Madame Mathilde LEVAILLANT | Neuropsychologue, |
| - Madame Sandra VOLBERG | Animatrice EHPAD Le Manoir, |
| - Madame Angélique GEY | Assistante administrative de l'EHPAD et USLD. |

MEMBRES EXCUSÉS :

Représentant des usagers :

- Monsieur **LEHOUSSEL Claude** Représentant des usagers du Conseil de Surveillance,

Représentant du personnel :

- Madame **Nathalie GODEFROY** Représentante du Personnel,

Représentants des personnes accompagnées ou prises en charge :

- Monsieur **Philippe AQUAVIVA** Représentant des familles EHPAD les Pommiers,

Représentant des Résidents :

- Monsieur **Joseph PICOT** Représentant des résidents de l'EHPAD le Coisel,
- Monsieur **Gérard WAROUX** Représentant des résidents de l'EHPAD les Lilas,
- Monsieur **Richard HENDERSON** Représentant des résidents de l'EHPAD les Pommiers,
- Madame **Blandine LAPIE** Représentante des résidents de l'EHPAD le Manoir,
- Madame **Liliane CONGARD** Représentante des résidents de l'EHPAD les Lilas

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du Procès-verbal du CVS en date du 10.06.2024.**
- 2. Recrutement des nouveaux cadres.**
- 3. Recrutement au poste de cadre supérieur de pôle gériatrie.**
- 4. Perspectives de recrutement des personnels à mettre en parallèle avec la qualité de l'accompagnement des résidents.**
- 5. Ateliers Musique et Poterie (Réponse à des Appels à projets ARS).**
- 6. Organisation du bionettoyage dans les EHPADs.**
- 7. Points sur les travaux réalisés en 2024 et projection 2025.**
- 8. Tarifs hébergement 2025.**
- 9. Bilan EIG et Plaintes 2024.**
- 10. Questions diverses.**
- 11. Présentations des Animations.**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CVS EN DATE DU 10.06.2024.

Le **procès-verbal** du conseil de la vie sociale du **10 juin 2024** est **approuvé à l'unanimité** des membres présents.

2. RECRUTEMENT DES NOUVEAUX CADRES.

Cécile LANCIEN présente les nouvelles cadres de santé arrivées sur les EHPADs du CHC.

- Mme GENISSEL Isabelle cadre de santé à l'EHPAD Le Coisel.
- Mme MONTAIGNE Marine cadre de santé à l'EHPAD Le Manoir.

Concernant l'EHPAD Les Pommiers, le recrutement d'une nouvelle cadre est en cours. Un poste a été mis sur la bourse à l'emploi (pour un recrutement en interne).

3. RECRUTEMENT AU POSTE DE CADRE SUPERIEUR DE POLE GERIATRIE.

Cécile LANCIEN annonce l'arrivée de Mr GUILLERM pour le poste de cadre supérieur de pôle gériatrie. Mr GUILLERM prendra ses fonctions le 1^{er} décembre 2024 et s'installera sur le même bureau que Mme FERT (précédente cadre supérieure de pôle gériatrie) qui se situe à l'EHPAD du Coisel.

Bertrand NOEL demande à **Cécile LANCIEN** la raison pour laquelle les résidents n'ont pas été mis au courant du départ de Mme FERT.

Cécile LANCIEN indique que la décision d'annoncer son départ revient à chacun, de même que de proposer un pot de départ ;

Sandrine LAUXERROIS souhaite préciser que toutes les anciennes cadres de santé ont été remerciées pour leur travail effectué au sein du centre hospitalier, mais aussi les nouvelles cadres pour leur futur investissement.

4. PERSPECTIVES DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS A METTRE EN PARALLELE AVEC LA QUALITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES RESIDENTS.

Cécile LANCIEN explique que, suite au décret de fin Juin 2024 (décret relatif à la durée minimale d'exercice préalable de certains professionnels), toute personne diplômée aide-soignante ayant moins de 2 ans d'expérience ne peut prétendre exercer en première intention en intérim.

A la suite de ce décret, de nombreuses candidatures d'Aide-soignantes ont été reçues. Il a été recruté 11 aides-soignantes au CHC (EHPAD le Coisel et le Manoir) et le CHM. Ces recrutements vont permettre de retravailler l'organisation au sein des EHPADs (ex : 1 poste de lingère du lundi au vendredi).

Cécile LANCIEN précise que Mme MATHIEU, cadre supérieur à la direction des soins s'investit au mieux pour aider les cadres de santé de proximité notamment dans les démarches de recrutements dans les EHPADS, la gestion des plannings et du personnel (réunion tous les jeudis matin avec les cadres).

Cécile LANCIEN explique que Mme MATHIEU et Mme ROUYER (Cadre supérieur de la qualité des soins) travaillent en collaboration pour palier au manque de personnel, tout en prenant compte de la qualité des soins pour les résidents.

Cécile LANCIEN indique que l'arrivée de Mr GUILLERM en qualité de cadre de pôle gériatrique permettra d'avancer au mieux dans l'organisation des nouvelles démarches et l'optimisation

des ressources.

Evelyne NICOLET demande la raison du départ de Mme POINTCHEVAL, cadre de santé à l'EHPAD les Pommiers qui est restée seulement 1 mois et demi.

Annie GRANDIN-BIREE demande si un recrutement d'un nouveau cadre de santé à l'EHPAD les Pommiers est prévu prochainement.

Cécile LANCIEN répond que Mme POINTCHEVAL est partie suite à une proposition de poste plus avantageux pour elle et sa vie personnelle. À noter que Mme POINTCHEVAL s'était bien intégrée à l'EHPAD malgré sa courte durée au poste de cadre de santé.

Concernant le recrutement, il y a des candidatures, mais aucune avec le diplôme de cadre de santé.

Annie JORE, Représentante des résidents annonce qu'un nouveau service civique est arrivé à l'EHPAD des Lilas et qu'il est très gentil avec les résidents.

Stéphanie ROUXEL ajoute qu'il est compliqué de garder les jeunes de service civique jusqu'au bout de leurs contrats. Les journées étant chronophages, ils partent tous après 2 mois. Le service civique est mis sur un temps d'animation qui est bien sûr complémentaire de l'animatrice.

Sandrine LAUXERROIS précise que les services civiques doivent être positionnés sur de nouvelles missions et non en remplacement des personnels.

Annie GRANDIN-BIREE s'interroge sur la personne à contacter en cas de besoin pour l'EHPAD les Pommiers sachant qu'il n'y a plus de cadre.

Stéphanie ROUXEL répond qu'actuellement elle-même et Mme LEPESQUEUX Céline (cadre de santé au Court Séjour Gériatrique et ancienne cadre de santé à l'EHPAD les Pommiers) assurent le rôle de cadre pour les plannings et pour répondre aux familles. L'information a été mise sur la porte du bureau de la cadre.

Annie GRANDIN-BIREE suggère que l'information soit plus visible pour les familles.

Stéphanie ROUXEL valide cette suggestion et fera le nécessaire.

5. ATELIERS MUSIQUE ET POTERIE (REPONSE A DES APPELS A PROJETS ARS).

Stéphanie ROUXEL prévient que normalement l'Animatrice de l'EHPAD les Lilas devait venir pour présenter le projet de « Musique au chevet » avec Monsieur Ya.

Mathilde LEVAILLANT explique que les appels à projets de l'ARS permettent de faire intervenir des personnes extérieures pour interagir avec le bien-être des résidents.

Le projet de « Musique au chevet » avec Monsieur Ya est validé pour une durée de 1 an sur les 4 EHPADs du CHC et sur l'EHPAD du CHM. Il sera donc présent 1 fois par mois dans chaque EHPADs.

Monsieur Ya est un chanteur et musicien qui vient dans les EHPADs soit le matin ou soit l'après-midi en jouant des musiques pour apaiser, faire sourire, faire danser, faire chanter les résidents. Ses interventions durent entre 2h à 2h30, tout en s'adaptant aux services et surtout aux résidents. Par exemple :

- Il peut venir lors d'un soin qui peut être compliqué en temps normal.
- Il déambule dans tout l'EHPAD pour simplement prévenir de son arrivée.
- Il anime le temps des repas.
- Il anime un temps d'animation.

Stéphanie ROUXEL précise que Monsieur Ya a commencé le 10 septembre et qu'il est déjà venu 1 fois sur chaque EHPADs. Mme LEVAILLANT a mis en place des classeurs dans chaque unité afin que les équipes puissent faire des transmissions suite à son passage. Celles-ci permettent d'avoir un retour sur le ressenti des résidents, des soignants, des familles et du service pendant et après son intervention.

Annie JORE ajoute que lorsqu'il est venu à l'EHPAD les Lilas, tous les résidents ont beaucoup apprécié et qu'ils ont tous chanté pendant 2h30.

Francis THOMAS confirme que la musique apporte de la joie.

Docteur ESTERLIN présente le projet « Poterie », c'est une artisanne céramiste qui a commencé à intervenir pour les résidents qui sont suivis au PASA (La Maison des Roses).

Le PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) est un espace aménagé destiné à l'accueil en journée de résidents présentant une pathologie neurodégénérative. Différents ateliers thérapeutiques y sont proposés. Le PASA repose sur le respect, le choix, la liberté, l'écoute l'empathie et sur l'individualisation de la prise en charge des résidents.

L'atelier poterie se déroule par groupe de 6 à 7 résidents. Cet atelier permet aux résidents de retrouver des automatismes et de se rendre compte qu'ils sont encore capables de réaliser de belles choses. Les œuvres vont toutes être peintes et cuites dans l'atelier de la céramiste. Durant les séances, des photos sont prises afin de pouvoir faire une exposition à la fin du projet.

Sandrine LAUXERROIS termine en expliquant que tous les ans les appels à projet de l'ARS sont basés sur des thématiques. Cette année, la thématique est « l'estime de soi ».

6. ORGANISATION DU BIONETTOYAGE DANS LES EHPADS.

Bertrand NOEL explique qu'il vient de comprendre (cet été 2024) le fonctionnement des procédures dégradées en bionettoyage en raison des difficultés de recrutement et fait le lien avec les remontées des familles. Les représentants des familles espèrent que les recrutements permettront de revenir à une meilleure organisation.

Cécile LANCIEN répond que nous ne pouvons pas prévoir pour l'année prochaine. Cela dépendra du nombre de personnel sur les EHPADs et du nombre d'intérimis qui permettent de remplacer les soignants en congé estival.

Bertrand NOEL propose d'employer des jeunes des MFR (Maison Familiale et Rurale) sur ces périodes de congés pour éviter de mettre en place les procédures dégradées.

Nadine HAREL ajoute que le poste de la lingère est un temps pris sur un poste de soignant.

Cécile LANCIEN explique qu'idéalement, il faut une lingère à temps plein et donc trouver des remplaçants pendant les congés de la lingère, de même pour le poste d'animatrice.

Sandrine LAUXERROIS ajoute que la plus grande difficulté, aujourd'hui, est de maintenir la stabilité du personnel. Le recrutement est compliqué même avec les nouveaux diplômés : il est nécessaire de se rendre attractif.

Nadine HAREL informe qu'un temps partiel a été refusé pour une aide-soignante. Maintenir la stabilité du personnel passe aussi par l'organisation du temps de travail des soignants.

Cécile LANCIEN reprend qu'aujourd'hui de plus en plus de temps partiels sont demandés,

mais il faut aussi des ressources pour pouvoir compléter les temps partiels. L'accompagnement du personnel tout au long de leur carrière est essentiel. L'acceptation des temps partiels se fait au cas par cas, certaines demandes sont refusées.

Laurence HUE ajoute que le personnel soignant souhaite lier le monde du travail et la vie personnelle.

Stéphanie ROUXEL précise qu'il est plus compliqué de reconduire des contrats de 100 % à 80 %, il serait plus judicieux de recruter des contrats à 80 % dès le début afin d'éviter les complications pour les plannings.

Francis THOMAS affirme que les aide-soignantes font très bien leur travail et que les résidents en sont satisfaits.

Bertrand NOEL confirme les dires de Mr THOMAS, il est essentiel que l'équipe soignante se sente bien dans leur travail. Il est important d'avoir le point de vue des familles. L'animation et des locaux en bons états permettent aux résidents, aux soignants et aux familles de se sentir bien lorsqu'ils arrivent à l'EHPAD.

7. POINTS SUR LES TRAVAUX REALISES EN 2024 ET PROJECTION 2025.

Françoise LELOUVIER présente sous forme de diaporama les travaux réalisés en 2024 et les futurs travaux à venir pour l'année 2025. Celui-ci sera déposé dans le CTGER dans le dossier CVS.

Eric VERNIER et **Françoise LELOUVIER** précisent :

Diapositive 3 :

- Les bracelets « anti-fugue » sont bien mieux que les boucles aux sols.
- Les installations électriques ne sont plus à jour et en cas de panne les pièces de remplacement sont introuvables.

Diapositive 6 :

- Les tickets ASSET permettent d'envoyer une demande de travaux aux agents du service techniques.

Diapositive 7 :

- Une mise à jour des installations électriques. Tout doit être mis aux normes.

Diapositive 11 :

- Rénovation des ascenseurs avec les bonnes normes.

Bertrand NOEL demande la raison de l'absence de main courante dans les ascenseurs.

Eric VERNIER répond que la main courante est bien présente (d'un côté).

Diapositive 13 :

- Réparation pour le moment partielle de la terrasse de l'EHPAD les Lilas.

Bertrand NOEL interroge sur l'utilisation du patio et de la terrasse lorsqu'il fait chaud à L'EHPAD les Lilas.

Stéphanie ROUXEL confirme que les résidents ne vont pas souvent sur la terrasse lorsqu'il fait chaud, car avec les plexiglass, la température augmente. Il faudrait avoir de l'ombre naturelle.

Docteur ESTERLIN ajoute qu'un abri sur la terrasse serait opportun afin que les résidents de l'EHPAD les Lilas puissent aller fumer dehors même par temps de pluie.

Eric VERNIER répond que les garde-corps (en plexiglass) avaient été installés pour couper

du vent, mais il confirme que par temps ensoleillé cela peut faire augmenter la chaleur.

Eric VERNIER et **Françoise LELOUVIER** poursuivent :

Diapositive 23 :

- Le système de sécurité incendie doit être modifié, car il est trop ancien. Ce projet est en cours de réflexion.

Diapositives 25 et 26 :

- Début du chantier de restauration et agrandissement des bâtiments (3 et 34 sur le plan) des consultations externes, des urgences, du court séjour gériatrique ... Et celui des médecines et de la pharmacie. Le chantier commencera en 2026 pour une durée de 2 ans. À savoir que tout du long de l'année, une étude sur la structure des bâtiments a été réalisée.

Sandrine LAUXEROIS présente le projet de restructuration médico-social avec un financement investissement SEGUR.

Le projet consiste à remettre aux normes les EHPADs en commençant par supprimer les chambres à 2 lits et les activités qu'il faudra développer avec un prix journalier qui pourra donc être amené à varier.

Il sera question aussi de diversifier l'offre, notamment par la création d'une Unité de Vie Protégée.

Mathilde LEVAILLANT souhaite remercier tout le service technique. Car les professionnels sont tous très réactifs, compétents et agréables.

8. TARIFS HEBERGEMENT 2025 :

a) L'évolution en raison de l'inflation et du CPOM

Cédric PIAUD présente sous forme de diaporama l'évolution à venir du tarif d'hébergement pour l'année 2025.

Il apporte des informations complémentaires :

Diapositive 2 :

- Cette augmentation du prix de journée est essentiellement due à l'inflation.

Diapositive 3 :

- Les mesures RH seront étudiées lors de la négociation du CPOM en novembre 2024. Le recrutement d'1 ETP d'animateur impactera le prix de journée hébergement.

Cédric PIAUD informe que l'ARS et le département doivent être systématiquement au courant des actions mises en place.

Diapositive 5 :

Docteur ESTERLIN se demande si c'est une animatrice par structure ou pour les 4 EHPADs.

Cédric PIAUD répond que c'est une animatrice pour les 4 EHPADs.

Sandrine LAUXERROIS relève qu'idéalement, il faudrait une animatrice, une lingère, une psychologue ... Dans chaque EHPAD et rappelle l'architecture en pavillon qui rend difficile la mutualisation des postes et que l'évolution du prix de journée est un frein.

Diapositive 6 :

Cédric PIAUD revient sur les futurs travaux et précise que les amortissements de l'opération ne se feront qu'à partir de 2027/2028. La question est de savoir jusqu'où les familles vont pouvoir payer.

b) Application du tarif différencié en 2025

Cédric PIAUD présente le tarif différencier et demande s'il faut faire une différence avec les nouveaux résidents et les anciens ?

Sandrine LAUXERROIS complète en précisant que les tarifs dès 2025 différencieront les tarifs pour les résidents payants et ceux pour résidents hébergés au titre de l'aide sociale. Cette différence peut aller jusqu'à 15% pour les nouveaux résidents payants.

Cette nouvelle règle ne s'appliquera pas pour les résidents déjà hébergés dans les EHPAD au 31.12.2024.

Au niveau du département les établissements concernés ont opté pour une augmentation de 8% et non de 15% ; ce qui est proposé.

Bertrand NOEL demande si le CVS doit se prononcer aujourd'hui.

Nadine HAREL demande qui finance l'aide sociale.

Sandrine LAUXERROIS répond que cette décision doit être validée aujourd'hui par le CVS car l'avis sera présenté au prochain conseil de surveillance avant le 31.12.2024 pour une effectivité au 1.01.2025.

Elle précise que c'est le conseil départemental qui est le financeur de l'aide sociale.

Mathilde LEVAILLANT explique que 8 % en EHPAD sur une chambre seule, c'est 4.64 € de plus par jours. Pour les personnes avec de faibles revenus, c'est trop, 2 % ou 3 % serait plus adéquat pour les résidents et leur famille.

Mathilde LEVAILLANT relève que les 15 % vont inévitablement arriver un jour.

Cédric PIAUD confirme que c'est un coût pour les résidents. Mais le souci est de réussir à gérer les coûts de prise en charge qui sont de plus en plus chers. Pour cela, la contribution des résidents face aux augmentations des coûts énergétiques est nécessaire.

Mathilde LEVAILLANT interpelle sur le fait qu'une augmentation de 150 € par mois va sûrement faire augmenter le nombre de personnes à l'aide sociale.

Sandrine LAUXERROIS répond qu'effectivement, nous ne pouvons pas savoir si le nombre de résidents à l'aide sociale augmentera, mais ce qui est sûr.

Après les échanges, la majoration de 8 % pour les nouveaux résidents est validée à l'unanimité.

9. BILAN EIG ET PLAINTES 2024.

Tess TORSELLI présente sous forme de diaporama le bilan des événements indésirables de l'année 2023.

Elle apporte des informations complémentaires :

Parmi les 4 EHPADs du CHC, le Coisel est celui qui récence le plus d'événements indésirables. Ce qui veut donc dire que les professionnels ont la bonne démarche et pensent plus régulièrement à faire une feuille d'événement indésirable.

Laure SALLES présente sous forme de diaporama le bilan des plaintes de l'année 2023 et début 2024. Celui-ci sera déposé dans le CTGER dans le dossier CVS.

Elle précise que toutes les plaintes et/ou réclamations sont répondues par courrier avec des explications claires à chaque destinataire.

10. QUESTIONS DIVERSES.

Bertrand NOEL propose de faire intervenir des personnes extérieures de l'Association « Rwanda », qui se regroupent au centre d'animation « Les Unelles » (à Coutances) afin de passer un temps ensemble pour faire une partie de cartes ou juste discuter. Cela permettrait aux résidents de voir d'autres personnes et de passer un moment agréable.

Sandrine LAUXERROIS donne son accord pour faire intervenir des personnes extérieures. Elle rappelle la nécessité d'établir une convention mettre à titre gracieux.

Bertrand NOEL souligne qu'il est intervenu pour présenter des ruches (qu'il possède) et qu'il n'a rien demandé en échange. Le but principal de faire plaisir et divertir les résidents.

Bertrand NOEL explique qu'avec tous les représentants des familles, ils visitent les EHPADs du CHC un par un afin de mieux les connaître. Il souhaite ajouter que pour le moment, ils sont toujours bien accueillis que ce soit par la cadre de santé, l'animatrice ou les équipes soignantes.

Sandrine LAUXERROIS rappelle que les visites dans les EHPADs sont organisées en lien avec les cadres de proximité.

Stéphanie ROUXEL indique que l'organisation des représentants des familles est bien organisée. Mr NOEL joue bien son rôle de président en se rapprochant des cadres de santé (une dizaine de jours) avant de faire la visite. Et précise à Mr NOEL qu'il devra passer par elle pour la visite de l'EHPAD les Pommiers (sachant qu'il n'y a pas de cadre de santé pour le moment).

Francis THOMAS fait remonter le souhait d'avoir plus d'argent pour l'association « La Ruche ».

Stéphanie ROUXEL ajoute que l'association « La Ruche » a dernièrement fait une opération crêpes qui a permis de récolter 525 d'euros afin de pouvoir payer le spectacle de Charly'M (chanteur).

De plus, l'association va devoir refaire des élections pour son bureau suite au départ de Mme Vaubrun, Mme Zabel et Mme Fert.

Bertrand NOEL demande si l'association est interne à l'hôpital.

Stéphanie ROUXEL répond que oui. Pour récolter de l'argent, l'association fait des ventes de crêpes et grâce aux boutiques dans les EHPADs les Pommiers, les Lilas et le Manoir. Explique que les boutiques sont à destination des résidents.

Précise que l'association est ouverte à toute proposition pour récolter de l'argent.

Annie GRANDIN-BIREE intervient pour soulever le problème des apéritifs du dimanche qui n'ont plus lieu actuellement à l'EHPAD les Pommiers. S'interroge de savoir pourquoi, car ce sont les résidents qui payent.

Les résidents y sont très attachés et cela leur manque.

Stéphanie ROUXEL confirme que ce sont bien les résidents qui payent, mais que c'est à l'animatrice d'aller acheter le nécessaire pour faire l'apéritif. Les équipes soignantes n'ont pas le temps d'y aller.

Mathilde LEVAILLANT précise que l'animatrice à aussi de moins en moins de temps.

Docteur ESTERLIN ajoute que c'est super que les résidents et leurs familles s'impliquent dans l'association « La Ruche ». Toutes les familles sont les bienvenues pour apporter leur soutien et leur aide.

Bertrand NOEL explique le journal des EHPADs pourrait permettre de tenir au courant les familles sur les actions de « La ruche » et de les inviter à venir apporter leur aide.

Nadine HAREL relève le manque d'écho. Les familles veulent bien aider, mais lorsqu'elles demandent, elles n'ont pas de réponse.

Bertrand NOEL demande si le projet d'établissement sera vu au CVS.

Sandrine LAUXERROIS répond que le projet d'établissement doit être valide pour juin 2025. À noter que c'est un travail en collaboration avec l'EHPAD de Saint-Lô (Le Haut Candol) ; les représentants des résidents et familles seront associés conformément au décret de 2024 sur le volet bientraitance.

Laurence HUE s'interroge sur l'avancement de la commande du nouveau véhicule.

Sandrine LAUXERROIS informe que le véhicule est acheté après validation du modèle par les professionnels. Le véhicule doit arriver début 2025. Et précise que celui-ci correspond à tous les critères spécifiques demandés.

Marine MONTAIGNE demande s'il serait possible de refaire une élection pour avoir un représentant des familles sur l'EHPAD le Manoir.

Sandrine LAUXERROIS prévient qu'il n'est pas obligatoire d'avoir un représentant des familles sur chaque EHPAD. Le mandat du CVS dure 3 ans, toute personne peut décliner sa candidature à tout moment, le décret est souple. Elle ajoute qu'il est possible d'organiser des élections pour un représentant des familles à l'EHPAD du Manoir.

Evelyne NICOLET énonce un problème par rapport au chambre dite individuelle à l'EHPAD les Pommiers, car (prends l'exemple de sa chambre) c'est une chambre seule avec une porte communicante avec celle à côté. De ce fait, cela donne l'impression d'une chambre double, car on entend tout ce qu'il se passe dans la chambre à côté.

Stéphanie ROUXEL informe que la demande de Mme NICOLET a bien été prise en compte et qu'elle demandera à l'équipe du service technique de venir vérifier et d'intervenir si besoin.

Evelyne NICOLET continue en ajoutant que les horaires des repas affichés dans les services ne correspondent pas du tout à l'heure à laquelle est réellement servi le repas. Les heures ne sont pas régulières.

Annie GRANDIN-BIREE confirme et relève que cette information a déjà été remontée lors du précédent CVS.

Stéphanie ROUXEL reprend que les horaires ne peuvent pas toujours correspondre à celles affichées, car il faut prendre en compte les aléas du service et que tous les résidents ne peuvent être servis à la même heure. Il y a les résidents qui mangent dans la salle à manger, mais aussi ceux qui mangent dans leur chambre.

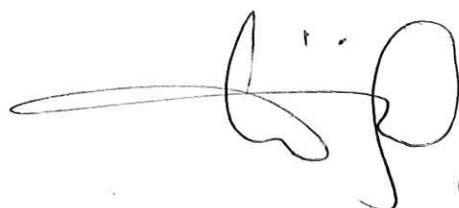
Docteur ESTERLIN intervient pour préciser qu'en ce moment il n'y a pas d'encadrement à l'EHPAD les Pommiers. De plus, cette question permet de faire remonter que nous travaillons sur un futur projet concernant le Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) qui fera partie du contrat signé par le résident et la direction.

11. PRESENTATION DES ANIMATIONS.

Angélique GEY présente sous forme de diaporama les animations qui sont proposées aux résidents sur les 4 EHPADs. Celui-ci sera déposé dans le CTGER dans le dossier CVS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **18h**

Bertrand NOEL



Francis THOMAS



Co-présidents du Conseil de la vie sociale

